



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

protection

Question écrite n° 83285

Texte de la question

M. Éric Ciotti attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur le rapport intitulé « Vieillir partout en sécurité, l'affaire de tous » remis par M. Édouard Courtial, député de l'Oise, en mai 2010 sur les besoins de sécurité liés au vieillissement de la population sur la recommandation visant à rénover l'outil statistique de l'insécurité routière pour améliorer la connaissance des causes d'accidentologie et des publics cibles en réservant un traitement spécifique au grand âge (75 ans et plus). Il lui demande de bien vouloir lui indiquer sa position sur cette proposition.

Texte de la réponse

Le rapport intitulé « vieillir partout en sécurité, l'affaire de tous », établi par le député de l'Oise M. Édouard Courtial, a notamment souligné que les personnes de soixante-quinze ans et plus encourent un risque d'accident routier mortel nettement plus élevé que les autres catégories de la population française, tranchant nettement avec le niveau de risque de la classe d'âge immédiatement inférieure. Cette surmortalité, indéniable, résulte de la combinaison d'une fragilité spécifique en tant que victime éventuellement non responsable, impliquée dans un accident de la route (par exemple comme passager d'un véhicule), associée à une moindre capacité à conduire un véhicule ou à se comporter dans la circulation (comme piéton), du fait notamment de délais de réaction éventuellement dégradés. L'auteur recommandait d'accorder désormais un traitement spécifique, dans la statistique d'accidentalité, à cette tranche d'âge des plus de soixante-quinze ans, afin de mieux cerner ce phénomène. Le « bilan annuel de la sécurité routière » de l'année 2009, pour la première fois, distingue systématiquement cette tranche d'âge dans ses données brutes et ses analyses.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83285

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Écologie, développement durable, transports et logement

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 6 juillet 2010, page 7491

Réponse publiée le : 21 décembre 2010, page 13729